



**MILLENNIUM  
CHALLENGE ACCOUNT  
SENEGAL II**

**AMENDEMENT N°1 DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

**Réf : MCA2/2024/COMPACT/QCBS/AC27/F56**

**MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME POUR FACILITER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS  
A USAGE PRODUCTIF**

Le présent Amendement n°1 a pour objet de :

**I. Proroger la date limite de soumission :**

**A. Lettre d'invitation, Paragraphe 8 de la page iii du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)**

**Supprimer ce qui suit :**

« Les Offres doivent être soumises par voie électronique à l'adresse et de la manière indiquées aux points IO 17.1 et 18.1, des Données Particulières de l'AO, au plus tard le **18 septembre 2024 à 15h00mn (Heure de Dakar/ Sénégal).**»

**Et Remplacer par :**

« Les Offres doivent être soumises par voie électronique à l'adresse et de la manière indiquées aux points IO 17.1 et 18.1, des Données Particulières de l'AO, au plus tard le **24 septembre 2024 à 15h00mn (Heure de Dakar/ Sénégal).**»

**B. Section II. Données Particulières**

**▪ Sous clause IO 18.1, Page 44 du DAO**

**Supprimer ce qui suit :**

« Les offres doivent être soumises au plus tard le **18 septembre 2024 à 15h00mn précises (heure de Dakar, Sénégal), par voie électronique, exclusivement suivant le lien Dropbox ci-après :**

<https://bit.ly/4cg98ZF>

**Aucun autre mode de soumission ne sera accepté. »**

**Et Remplacer par :**

« Les offres doivent être soumises au plus tard le **24 septembre 2024 à 15h00mn précises (heure de Dakar, Sénégal), par voie électronique, exclusivement suivant le lien Dropbox ci-après :**

<https://bit.ly/4cg98ZF>

**Aucun autre mode de soumission ne sera accepté. »**

▪ **Sous clause IS 21.1, Page 44 du DAO**

**Supprimer ce qui suit :**

« L'ouverture des Propositions se déroulera le **18 septembre 2024 à 15h15mn précises (heure de Dakar, Sénégal)**.

Pour les offres soumises par voie électronique conformément aux dispositions de la Clause 17.1, les procédures d'ouverture des offres sont les suivantes :

La cérémonie d'ouverture est un évènement entièrement en ligne. Les soumissionnaires qui le désirent peuvent y assister en ligne via zoom, en utilisant le lien d'accès ci-après :

<https://us06web.zoom.us/j/9185181309?omn=85909270169>

**ID de réunion:** 918 518 1309

Une copie du procès- verbal de l'ouverture des offres sera diligemment envoyée à tous les Consultants qui ont fait des soumissions dans les délais impartis dans cet Appel d'Offres.»

**Et Remplacer par :**

« L'ouverture des Propositions se déroulera le **24 septembre 2024 à 15h15mn précises (heure de Dakar, Sénégal)**.

Pour les offres soumises par voie électronique conformément aux dispositions de la Clause 17.1, les procédures d'ouverture des offres sont les suivantes :

La cérémonie d'ouverture est un évènement entièrement en ligne. Les soumissionnaires qui le désirent peuvent y assister en ligne via zoom, en utilisant le lien d'accès ci-après :

<https://us06web.zoom.us/j/9185181309?omn=85909270169>

**ID de réunion:** 918 518 1309

Une copie du procès- verbal de l'ouverture des offres sera diligemment envoyée à tous les Consultants qui ont fait des soumissions dans les délais impartis dans cet Appel d'Offres.»

**II. Modifier la clause IO 12.4 (c) de la section II du DAO, page 42**

**Supprimer ce qui suit :**

Le budget estimatif s'élève à **4 000 000 USD** répartis comme suit :

- **Période de base : un million six cent mille (1 600 000) US Dollars**
  - Financement des équipements ==> six cent mille (600 000) US Dollars
  - Financement du renforcement de capacités et des services connexes à l'acquisition des équipements ==> un million (1 000 000) US Dollars
- **Période optionnelle : deux millions quatre cent mille (2 400 000) US Dollars**
  - Financement des équipements ==> neuf cent mille (900 000) US Dollars
  - Financement du renforcement de capacités et des services connexes à l'acquisition des équipements ==> un million cinq cent mille (1 500 000) US Dollars

Le budget annoncé est donné à titre indicatif. Il ne s'agit pas d'une méthode de sélection basée sur un budget fixe qui aurait pour conséquence d'éliminer les offres des Consultants ne rentrant pas dans le budget **mais d'une sélection basée sur la Qualité et le Coût. Les Consultants sont libres de proposer**

**leur prix mais en ayant à l'esprit que celui-ci est un critère de sélection** et qu'une analyse de raisonabilité de prix sera faite avant toute attribution de contrat.

**Et Remplacer par :**

Le budget estimatif s'élève à **4 000 000 USD** répartis comme suit :

- **Période de base : un million six cent mille (1 600 000) US Dollars**
  - Financement des équipements ==> six cent mille (600 000) US Dollars
  - Financement du renforcement de capacités et des services connexes à l'acquisition des équipements ==> un million (1 000 000) US Dollars

**NB :** Dans sa soumission pour la période de base, le soumissionnaire retiendra que le montant des **600 000 USD constitue une provision pour le financement des équipements**. Ainsi pour la rubrique « Financement des équipements » pour la période base le montant à mentionner dans l'offre doit être **600 000 USD**.

- **Période optionnelle : deux millions quatre cent mille (2 400 000) US Dollars**
  - Financement des équipements ==> neuf cent mille (900 000) US Dollars
  - Financement du renforcement de capacités et des services connexes à l'acquisition des équipements ==> un million cinq cent mille (1 500 000) US Dollars
- **NB :** Dans sa soumission pour la période optionnelle, le soumissionnaire retiendra que le montant des **900 000 USD constitue une provision pour le financement des équipements**. Ainsi pour la rubrique « Financement des équipements » pour la période optionnelle le montant à mentionner dans l'offre doit être **900 000 USD**.

Le budget annoncé est donné à titre indicatif. Il ne s'agit pas d'une méthode de sélection basée sur un budget fixe qui aurait pour conséquence d'éliminer les offres des Consultants ne rentrant pas dans le budget **mais d'une sélection basée sur la Qualité et le Coût. Les Consultants sont libres de proposer leur prix mais en ayant à l'esprit que celui-ci est un critère de sélection** et qu'une analyse de raisonabilité de prix sera faite avant toute attribution de contrat.

**III. Modifier la note technique de qualification au point 3.4 « Critères d'évaluation » de la section III du DAO, page 46**

**Supprimer la phrase qui suit :**

Toute Offre n'ayant pas obtenu la note technique de qualification de **75 points** sera rejetée.

**Et la Remplacer par :**

Toute Offre n'ayant pas obtenu la note technique de qualification de **70 points** sera rejetée.

**IV. Modifier la sous clause 3.7.3.1 « Situation financière» du tableau de qualification de la section III du DAO, page 59**

**Supprimer ce qui suit :**

Factor		3.7.3 Situation Financière					
Sous-Facteur	Exigence	Offrant				Sous-Consultant	Documents Requis
		Entité unique	Co-entreprise				
			Tous les membres combinés	Chaque membre	Au moins un membre		
3.7.3.1 Situation financière (Si requise dans les DP)	Présentation de la preuve que la situation financière de l'Offrant lui permet de mobiliser et de fournir les Services.	SO	SO	S/O	S/O	S/O	Formulaires TECH-2A, TECH-2B et Formulaire TECH-4

**Et remplacer par :**

Facteur		3.7.3 Ressources financières					
Sous-facteur	Exigence	L'Offrant				Sous-consultant	Documents requis
		Entité unique	Co-entreprise				
			Tous les membres combinés	Chaque membre	Au moins un membre		
3.7.3.1 Situation financière (Si requise dans les DP)	Présentation de la preuve que la situation financière de l'Offrant lui permet de mobiliser et de fournir les Services.	Doit satisfaire aux exigences	Doit satisfaire aux exigences	S/O	S/O	S/O	Formulaires TECH-2A, TECH-2B et Formulaire TECH-4

Toutes les autres dispositions du Dossier d'Appel d'Offres initial qui ne sont pas visées par les modifications ci-dessus demeurent inchangées.

**Le Directeur Général  
de MCA-Sénégal II  
Oumar DIOP**

